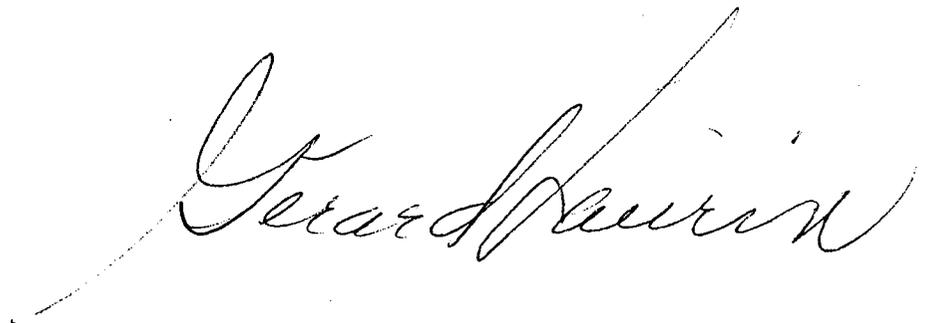


Texte présenté lors des
Consultations générales en Outaouais
sur la réforme du scrutin

Plaza de la Chaudière
Gatineau, Québec

A handwritten signature in cursive script, reading "Gerard Perrin". The signature is written in dark ink and is positioned in the lower right quadrant of the page.

Gatineau (Hull), le jeudi, 2 février 2006

Monsieur le président / Madame la présidente
Mesdames et messieurs,

Introduction

Je tiens d'abord à vous remercier d'avoir accepté de me recevoir dans le cadre de cette consultation sur la réforme du scrutin. C'est une question à laquelle je m'intéresse depuis les années 70. Les commentaires que je me propose de livrer ici sont d'ordre général et sans prétention mais je tiens absolument à les exprimer.

D'entrée de jeu, permettez-moi de dire que l'enjeu dont il est question aujourd'hui est tel que cet exercice ne peut en aucune façon remplacer une consultation générale comme un référendum

La proportionnelle comme solution miracle

En suivant l'évolution de ce que nous avons appelé « la révolution tranquille » j'ai été très tôt sensibilisé au problème d'écart entre le vote populaire et le nombre de représentants élus à l'Assemblée Nationale. Les groupes lésés par le système de scrutin en vigueur ont dénoncé à qui mieux mieux ce qui leur apparaissait comme une aberration. La popularité du concept de représentation proportionnelle, mixte ou non est réelle et s'explique assez bien..Les groupes de pression font rarement bon ménage avec les grands partis. Pour certains militants, la perspective de pouvoir défendre une idéologie directement à l'assemblée nationale est plus

attrayante que la stabilité à long terme d'un régime politique. Mais pour d'autres dont la perception de la chose politique est plus globale, la question est moins simple.

Les protagonistes du changement ont habituellement trois objectifs majeures:

- obtenir une représentation qui corresponde le plus possible au pourcentage du vote populaire exprimé;
- empêcher une concentration excessive du pouvoir et
- permettre à leur porte parole d'accéder directement à l'assemblée nationale sans avoir à diluer leur idéologie à l'intérieur d'un grand parti susceptible de former le gouvernement.

Mais si je reconnais que ces intentions sont louables, après des années d'observation je comprends qu'il y a également des risques importants à vouloir amender un système qui somme toute ne nous a pas précipité dans l'anarchie.

Le Conseil du statut de la femme entre autre, voit ce changement comme un recul. Par exemple Diane Lavallée du Conseil du statut de la femme signait hier un article (le Droit) où elle cite Denis Monière : « *Chaque fois que l'on passe du scrutin majoritaire à un scrutin proportionnel, on assiste à une multiplication des partis politiques. ... les partis idéologiques ont tendance à se*

fractionner et à se combattre... pendant que les partis d'intérêt se serrent les coudes ».

Le fait que notre système parlementaire soit un héritage de la tradition britannique n'en fait pas de facto un système inefficace. Le mode de scrutin actuel a permis des changements et l'expression d'écoles de pensée très diverses. Le bi-partisme n'est pas hermétique. La pression populaire a amené bien des gouvernements à intégrer dans leur programme et à mettre en place des politiques portées à l'origine par des groupes de pression. La sagesse populaire a toujours su composer avec ce système et imposer une forme d'alternance pragmatique. Alternance malheureuse parfois, mais avec du recul il est rare de ne pas y retrouver des aspects positifs comme le rappel de l'importance de demeurer à l'écoute du monde.

Comme il faut se regrouper dans les grands partis pour espérer former le gouvernement nous nous retrouvons invariablement avec des partis qui, de droite ou de gauche doivent tendre vers le centre pour garder la confiance des électeurs.

Nous ne sommes ni dans l'Italie des années 70, ni en France avant De Gaulle. Nous avons des gouvernements stables qui ont jusqu'ici réussi à défendre les intérêts nationaux dans un milieu pour le moins hostile. Lorsque le PQ a ouvert le dossier du mode de

scrutin il y a quelques années, c'est justement ce que rappelait Benoît Pelletier : surtout ne pas affaiblir le Gouvernement du Québec.

Comment dénaturer une idée

Par contre il est tentant pour un gouvernement d'exploiter la popularité de cette idée de proportionnelle pour implanter un changement qui semblera aller dans le sens du vœu populaire mais sans nécessairement correspondre aux attentes. Trudeau nous a dit un jour: "Vous en voulez du changement, je mets ma tête sur le billot. Vous en aurez du changement". Ce que nous avons eu demeure plutôt indigeste. Ici aussi il s'agit de changements dont les effets sont très difficiles à mesurer et avec lesquels nous devons vivre longtemps.

Jean Chrétien aussi nous a fait des promesses en 1995, sans plus de succès. Les personnes qui sollicitent le changement ont intérêt à se méfier des projets qu'on leur propose surtout quand ils sont préparés en vase clos, qu'ils n'ont pas été discutés par l'ensemble de la population et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une consultation populaire.

Réactions négatives à l'avant-projet

Les analyses de l'avant-projet de loi qui ont été faites par des experts, avec la collaboration du DGE, démontrent que l'application de la formule retenue n'atteint pas les résultats

recherchés par les groupes intéressés, qu'il soient verts, féministes ou de gauche ou les trois. Vous connaissez déjà le résultat de ces analyses mais j'en rappelle la conclusion :

« Si l'on prend en considération les travaux de Louis Massicotte, qui ont particulièrement inspiré le projet de réforme du mode de scrutin, il en ressort que le système d'alternance politique qu'a connu le Québec depuis les années 1960 [...] serait probablement remplacé par une série quasi ininterrompue de mandats

libéraux ». Et ce, sans rien changer à la condition des tiers partis. Ceux qui espèrent profiter un jour de ce qui est connu comme « la balance du pouvoir », savent que ce n'est possible que par l'élection de gouvernements de coalition. Il serait sans doute sage d'attendre et observer d'abord ce que donnent les coalitions à Ottawa, en Israël et en Allemagne avant de s'engager dans cette voie.

En somme, sortir d'un système séculaire qui fonctionne assez bien demande une réflexion infiniment plus sérieuse que ce qui nous a été permis de faire à ce jour. D'autant plus que nous risquons de nous donner un système peu fonctionnel alors que nous faisons toujours partie d'une fédération et que notre gouvernement, quel que soit le parti qui l'ait formé, se doit d'être un interlocuteur solide vis-à-vis les autres composantes de cette fédération où nous ne comptons pas que des amis. (Dixit Benoît Pelletier)

La proposition libérale qui circule est aux antipodes de ce que souhaitent les citoyens engagés que je connais. D'ailleurs très peu de gens connaissent l'existence même de l'avant-projet de loi.

Les autres mesures

Parmi les amendements à la loi électorale peu publicisés : il y a tout un train de mesures visant à augmenter la participation. Les mesures ci-dessous (calquées sur le fédéral) semblent faites sur mesure pour favoriser les grands partis qui disposent d'une machine électorale puissante et les partis au pouvoir qui ont les moyens d'influencer les gestionnaires du processus électoral. Pour un organisateur politique bien nanti cela lui donne 21 jours au lieu de 3 pour faire sortir le vote acquis ou influençable, ce qui augmente considérablement les risques de fraude. Ces mesures sont basées sur le faux principe que la participation est liée à l'accessibilité des locaux. Voyez seulement :

- Le vote au bureau du directeur du scrutin pendant les 27 jours précédant le scrutin;
- Les bureaux de vote par anticipation itinérants;
- La révision de la carte électorale;
- La modification des critères encadrant sa révision;
- L'abolition du pouvoir discrétionnaire de la CRE;
- La Commission de révision permanente.

Il serait probablement plus efficace de se demander pourquoi les gens sont devenus cyniques et travailler sur ces aspects. On pourrait refaire un recensement de porte à porte à tous les dix ans pour valider les listes mécaniques actuelles, établir un contact plus personnel avec le monde et radier les milliers de noms qui croupissent sur les listes.

Conclusion

En conclusion, je ne crois pas que le gouvernement du Québec a intérêt à précipiter les citoyens dans pareille réforme tant que nous ferons partie d'une confédération ou perdure un système séculaire fonctionnel. Si le changement est absolument nécessaire, elle devra être une réponse aux préoccupations de la population et non aux seuls intérêts du gouvernement en place. Ce changement ne devrait absolument pas être mis en oeuvre sans une consultation populaire en bonne et due forme. Un référendum sur cette question permettrait au public de connaître aussi les nombreuses suggestions et amendements de grande valeur qui ont été apportées par l'opposition et qui n'ont pas eu d'écho à ce jour.